

Renseignements pratiques

Lieu :

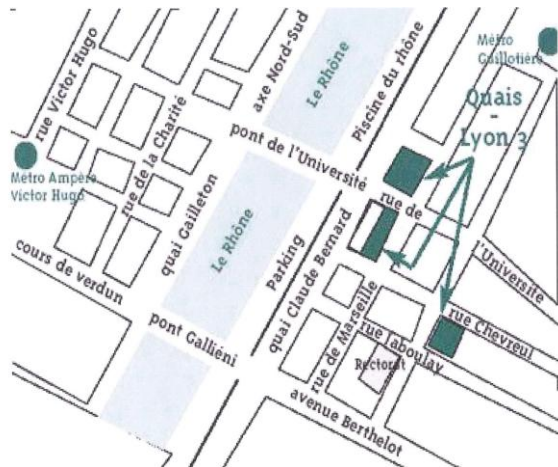
Faculté de droit de l'Université Lyon III Jean Moulin,
15 quai Claude Bernard 69007 Lyon

Accès :

-Tram T1, Arrêt Rue de l'Université (depuis la gare de la Part-Dieu, direction Debourg, compter 15 minutes pour arriver à la Faculté de droit).

-Métro D, Station Guillotière-Gabriel Péri.

-Bus 35, Arrêt Rue de l'Université



Contacts :

Geraldine Jandot geraldine.jandot@univ-lyon3.fr
Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la pensée juridique <http://hd.univ-lyon3.fr/>

Delphine Duverger Delphine.Duverger@univ-paris1.fr
Programme Norma droit, mondialisation, diversité <http://www.programmenorma.eu>

Crédits iconographiques :

Dinus de Mugello, *De regulis iuris*, av. 1360, Bibliothèque municipale de Bourges, Ms. 0184, f° 114.
<http://bvmm.irht.cnrs.fr/>

De la règle à la norme, Colloque international

Organisé par :

Marie Bassano, *Professeur d'histoire du droit, Université d'Auvergne*

Pierre Bonin, *Professeur d'histoire du droit, École de droit de la Sorbonne-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

David Deroussin, *Professeur d'histoire du droit, Université Lyon III Jean Moulin*

Le colloque *De la règle à la norme* part d'un constat, pour formuler une question. Le Digeste de Justinien se termine sur un titre intitulé « Des règles du droit » rassemblant une série d'énoncés à la fois descriptifs et prescriptifs d'une portée très générale, se coulant dans le moule de la forme brève discontinue.

Mais la possibilité même du rassemblement de ces 211 maximes, formules ou adages – règles en un mot –, n'est concevable que dans un esprit juridique particulier. L'illustration en vient de la première de ces *Regulae*, du juriste Paul au début du III^e siècle : « Le droit n'est pas tiré de la règle, mais c'est du droit que la règle provient » (D. 50, 17, 1). La logique implicitement à l'œuvre dans l'énoncé d'une telle liste de règles est donc celle de la révélation d'un droit supposé pré-existant. La diffusion et l'influence considérable de ce corpus des *Regulae juris*, par la suite abondamment utilisé tant pour son contenu que pour le modèle qu'il porte en lui, soulèvent la question de la circulation et de l'adaptation au fil du temps de la conception véhiculée par les *regulae iuris*.

Ce n'est pourtant pas à cette simple approche qu'entend se limiter le présent colloque. Son ambition est de tisser et de tenir ensemble deux trames conjointes : d'une part celle de la profondeur historique postulant la transformation de la notion de règle juridique ; d'autre part, celle de la construction raisonnée du concept de norme.

En d'autres termes, ce sont deux problèmes intimement mêlés que pose cette rencontre : comment le droit était-il historiquement pensé sans le nom et la notion de norme ? Faire l'histoire de la règle de droit, est-ce faire l'histoire de la norme ?

Argumentaire complet à télécharger ici : http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/UMRdroitcompare/PROGRAMME_PDF/Entre_Regulae_iuris_et_normativisme_argumentaire_Lyon_11-12_juin_2015_.pdf

De la règle à la norme, entre *Regulae iuris* et normativisme



Colloque international, 11-12 juin 2015

Faculté de droit
de l'Université Lyon III Jean Moulin



PROGRAMME

Jeudi 11 juin 2015, salle Caillemer

10 h 30 – 12 h 30,

Sous la présidence de Louis-Augustin **Barrière**,
Professeur d'histoire du droit, Université Lyon III Jean
Moulin, Directeur du Centre Lyonnais d'Histoire du
Droit et de la Pensée politique

Accueil, Franck **Marmoz**, Doyen de la faculté de droit
de l'Université Lyon III Jean Moulin

Introductions, entre *Regulae iuris* et normativisme

Penser par cas: La naissance des regulae iuris,
Aldo **Schiavone**, Professeur de droit romain,
Scuola Normale Superiore, Istituto di Scienze
Umane

La norme: que reste-t-il de la règle?,
Eric **Millard**, Professeur de droit public, Université
Paris Ouest Nanterre-La Défense

14 h 30 – 18 h 30,

Sous la présidence de Marie-France **Renoux-Zagamé**,
Professeur émérite d'histoire du droit, Université Paris
1 Panthéon-Sorbonne

Règles du droit, règles de droit

Le haut Moyen Age a-t-il connu des règles?,
Jacques **Péricard**, Professeur d'histoire du droit,
Université de Limoges

Les coutumiers et la construction de la règle coutumière,
Luc **Guéraud**, Professeur d'histoire du droit,
Université de Lorraine

Règles dans le droit et règles pour le droit

*Normer et ordonner: les règles de droit dans
la doctrine savante XII^e-XV^e siècle*,
Marie **Bassano**, Professeur d'histoire du droit,
Université d'Auvergne

*Les règles en droit canonique,
du simple commentaire à la systématisation*,
Cyrille **Dounot**, Professeur d'histoire du droit,
Université d'Auvergne

Règles du droit classiques et jusnaturalisme des modernes

*La logique de la loi chez Suarez,
Grotius et Pufendorf: une comparaison*,
Franco **Todescan**, Professeur de philosophie du droit,
Université de Padoue

*Les règles du droit: intertextualité et idéologie,
l'exemple de Jean Domat*,
David **Deroussin**, Professeur d'histoire du droit,
Université Lyon III Jean Moulin



Vendredi 12 juin, Salle Garraud

9 h 30 - 12 h 30,

Sous la présidence de Dominique **Rousseau**, Professeur de
droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Responsable du Programme Norma, droit, mondialisation,
diversité

La loi absorbe-t-elle la règle ?

L'irréductibilité des normes à leur dispositif dans la modernité,
Frédéric F. **Martin**, Professeur d'histoire du droit,
Université de Nantes

*Sous la loi, le droit: l'héritage de la jurisprudence
dans L'Esprit des lois*,
Stéphane **Bonnet**, Docteur en philosophie, Université Paris
1 Panthéon-Sorbonne

Règles du droit et positivisme

*De la règle à la norme:
la législation révolutionnaire en corpus*,
Yann-Arzel **Durelle-Marc**, Maître de
conférences en histoire du droit, Université de
Paris 13

Règles de droit et codifications du droit canonique,
Audrey **Viro**, Docteur en histoire du droit,
Université de Paris-Sud

*Le droit administratif contemporain:
un jusnaturalisme refoulé?*,
Gilles **Dumont**, Professeur de droit public,
Université de Nantes

14 h 30 – 16 h 30,

Sous la présidence de David **Deroussin**, Professeur
d'histoire du droit, Université Lyon III Jean Moulin

Vers un droit sans règles ?

*Les règles générales en droit public,
de la modernité à la post-modernité?*,
Élise **Untermaier**, Maître de conférences en droit
public, Université Lyon III Jean Moulin

La norme dans la doctrine privatiste au XX^e siècle,
Philippe **Jestaz**, Professeur émérite de droit
privé, Université de Paris-Est

Conclusions anthropologiques,

Louis **Assier-Andrieu**, Directeur de Recherche
au CNRS (Sciences du droit), Professeur à l'École
de droit de Science po, Paris

